

Conseil municipal du 27/09/2024 - Liste des délibérations

Délibération N°48/2024

Objet : Travaux de désamiantage Institut

Délibération N°49/2024

Objet : travaux contrôle étanchéité Institut

Délibération N°50/2024

Objet : DM N°2BG

Délibération N°51/2024

Objet : Achat matériel d'occasion

Délibération N°52/2024

Objet : DM N°3 BG

Le registre des délibérations est consultable en mairie

DELIBERATION N° 48/2024

Le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien TOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Annie ACCARY, Marie-Hélène GRANGE, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Evelyne DESPERRIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Ingrid MONNIER

Étaient absents : /

Étaient absents : /

Étaient excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Objet : Travaux de désamiantage de l'ancienne école

Le maire rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée pour les travaux de désamiantage de l'ancienne école dans le cadre du projet de création de l'institut de Tramayes.

Par sa délibération N°02/2022, le conseil municipal a choisi l'entreprise AIRCLEAN PRO pour effectuer les travaux.

Le maire informe le conseil que l'entreprise AIRCLEAN PRO a déposé le bilan, ce qui signifie qu'elle ne peut plus assurer sa mission.

Le conseil examine une nouvelle proposition reçue de l'entreprise PRO AMIANTE.

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2122-1 et suivants ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire appel à l'entreprise PRO AMIANTE pour réaliser les travaux de désamiantage de l'ancienne école pour un montant de travaux 19 510 € HT.
- **AUTORISE** le maire ou le 1er adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N° 49/2024

Le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien TOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Annie ACCARY, Marie-Hélène GRANGE, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Evelyne DESPERRIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Ingrid MONNIER

Étaient absents : /

Étaient absents : /

Étaient excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Objet : Travaux de contrôle de l'étanchéité de l'air – Institut de Tramayes

Le maire explique au conseil que pour effectuer la première réception des travaux de l'institut, il est essentiel de réaliser plusieurs tests d'infiltrométrie.

Des entreprises spécialisées ont été sollicitées pour obtenir plusieurs devis.
Trois propositions ont été faites :

Entreprise Bourgogne Infiltrométrie avec une proposition à 3360 € TTC
Entreprise Upsilon performance avec une proposition à 2460 € TTC
Entreprise EXEDIA avec une proposition à 3 356.64 € TTC

Le conseil municipal après avoir étudié les différents devis et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire appel à l'entreprise EXEDIA pour effectuer les tests d'infiltrométrie à l'institut Tramayes, pour un coût total de travaux de 3 108 € HT (3 356,64 € TTC)
- **AUTORISE** le maire ou le 1er adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

 

DELIBERATION N° 50/2024

Le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien TOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Annie ACCARY, Marie-Hélène GRANGE, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Evelyne DESPERRIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Ingrid MONNIER

Étaient absents : /

Étaient excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Objet : Décision budgétaire modificative

Le maire explique au conseil qu'il convient de créer une écriture budgétaire pour un amortissement de subvention (Travaux mur Église) que nous n'avions pas anticipé. 1 487 € au compte 2804515-04 et 6811-042. Les crédits n'étant pas ouverts il propose la modification budgétaire suivante.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		10226 (10) : Taxe d'aménagement	-1 487,00
		28041512 (040) : Bâtiments et installations	1 487,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 487,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	1 487,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Le conseil à l'unanimité autorise la modification budgétaire comme suscitée.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA




Département de Saône et Loire

En exercice : 14

Afférents au conseil : 14

Arrondissement de Macon

Procurations : 0

Canton de La Chapelle de Guinchay

Date de convocation : 23/09/2024

/-----

Date d'affichage : 03/10/2025

Commune de TRAMAYES

DELIBERATION N° 51/2024

Le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien TOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Annie ACCARY, Marie-Hélène GRANGE, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Evelyne DESPERRIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Ingrid MONNIER

Étaient absents : /

Étaient excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

OBJET : Achat de matériel d'occasion

Monsieur Damien THOMASSON étant concerné à titre personnelle par cette délibération il quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Maire expose au conseil l'opportunité d'acquérir du matériel d'occasion afin d'équiper le service technique.

Vu l'article L2122-1 du code de la commande publique ;

Considérant que la commune a besoin de matériel spécifique pour réaliser ses travaux publics et entretenir ses infrastructures.

Considérant que le coût d'achat d'un matériel neuf est supérieur à celui d'un matériel d'occasion ;

Considérant que le matériel d'occasion peut répondre aux besoins de la commune tout en respectant les normes de sécurité et de qualité requises ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'achat du matériel listé ci-dessous pour un montant total de 27 360 € TTC :

Détails	MONTANT HT	TVA
1 PELLETEUSE KUBOTA 2,6 T avec 4 godets	14 000,00 €	20%
1 TARIERE HYDRAULIQUE " MALAGUTI" montée sur platine "KLAC" + 2 x Mèches M3 D200 et D400 x LG1000 mm	2 500,00 €	20%
1 REMORQUE PORTE-ENGINS ECIM	3 500,00 €	20%
1 GROUPE ELECTROGENE HONDA 6500 W avec batterie neuve supplémentaire et prsie adaptateur	2 800,00 €	20%
SOUS-TOTAL	22 800,00 €	

AUTORISE le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

PREND acte que le matériel acquis respecte toutes les normes de sécurité en vigueur et est conforme à l'usage prévu suivant les déclarations du vendeur (SCI Les Muriers).

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



Michel Maya

DELIBERATION N° 52/2024

Le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien TOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Annie ACCARY, Marie-Hélène GRANGE, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Evelyne DESPERRIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Ingrid MONNIER

Étaient absents : /

Étaient absents : /

Étaient excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Objet : Décision budgétaire modificative - N°3/BG

Le maire propose au conseil municipal la décision budgétaire modificative suivante, liée à l'achat de matériel d'occasion :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	12 000,00		
2183 (21) : Matériel informatique	-12 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil à l'unanimité autorise la modification budgétaire comme suscitée.

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

